



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **13 août 2026** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2026-011**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure relative à la distance entre deux bâtiments de type mini-entrepôt. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

- 1. D'accorder une distance entre les bâtiments de 6.07 mètres et 6.58 mètres alors que la distance minimale prescrite au règlement de zonage Z2019 est de 7.5 mètres;**

Identification du site concerné :

Cette construction projetée est située dans la zone M1-3, au 214, rue Saint-Jacques.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 16^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière